

QUÉBEC: un partenaire nord-américain en TRANSPORT



LES ÉCHANGES commerciaux entre le Québec et les États-Unis ont connu une croissance impressionnante à la faveur de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange (ALÉ), en 1989 et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), en 1994. En 2005, ils étaient évalués à 82,7 milliards de dollars canadiens. Plus de 75 % de la valeur des exportations québécoises vers les marchés du nord-est des États-Unis est transportée par camion. Annuellement, près de 2 millions de camions transitent entre le Québec et les États-Unis, dont près de 1,5 million par les quatre principaux postes frontaliers québécois :

- **Lacolle–Champlain** (New York), A-15–I-87
- **Saint-Armand-de-Philipsburg–Highgate** (Vermont), Route 133–I-89
- **Stanstead–Derby Line** (Vermont), A-55–I-91
- **Armstrong–Jackman** (Maine), Route 173–Route 201

La prospérité économique du Québec étant largement tributaire du commerce avec les États-Unis, le gouvernement québécois accorde une attention toute spéciale, dans ses champs de compétence, au renforcement de la coopération avec son voisin américain. Dans le domaine des transports, le ministère des Transports du Québec (MTQ) coopère avec les États limitrophes afin de favoriser la fluidité de la circulation des personnes et des marchandises à la frontière, tout en répondant aux nouveaux impératifs de sécurité. Le MTQ participe également aux efforts continuentaux visant à harmoniser les politiques et les réglementations en matière de camionnage entre le Canada et les États-Unis afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route, en plus de maintenir un équilibre concurrentiel équitable dans l'industrie du transport.

Amélioration des transports transfrontaliers

Le maintien d'une frontière canado-américaine sécuritaire, ouverte et fluide est une priorité pour le gouvernement du Québec. Bien avant le 11 septembre 2001, le gouvernement du Québec avait déjà entrepris d'implanter de nombreuses mesures visant à améliorer les infrastructures et les services de transport afin de rendre les déplacements transfrontaliers plus fluides et sûrs. Ces mesures incluent notamment l'installation de systèmes de transport intelligents et la construction de voies de circulation adaptées.

En vertu du Plan d'action pour la frontière intelligente, les autorités fédérales américaines et canadiennes ont implanté le programme de facilitation des passages *Fast/Expres* aux postes de Lacolle, de Saint-Armand-de-Philipsburg et de Stanstead. Le programme Nexus est mis en œuvre aux postes de Lacolle et de Saint-Armand-de-Philipsburg. En plus d'appuyer la mise en place de ces programmes, le MTQ a modifié certaines de ses infrastructures au poste frontière de Lacolle afin d'y améliorer la fluidité pour tous les véhicules et de faciliter l'accès aux adhérents *Fast/Expres*. Des améliorations sont également prévues pour les postes de Saint-Armand-de-Philipsburg, de Stanstead et d'Armstrong. Enfin, le gouvernement compte accroître ses efforts afin de favoriser l'adhésion et la conformité des entreprises québécoises aux divers programmes de facilitation de passage à la frontière.

Le Québec est un partenaire actif des différents projets visant à améliorer les principaux corridors de commerce nord-sud, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la frontière intelligente. Des investissements de plus de 70 millions ont été effectués par les gouvernements du Québec et du Canada afin d'améliorer le corridor de commerce Québec/New York. Le gouvernement du Québec appuie aussi les efforts du secteur privé visant le développement d'un corridor de commerce Québec/Nouvelle-Angleterre.

Coopération avec les États limitrophes

Le MTQ collabore depuis plusieurs années avec les États de New York, du Vermont et du Maine. Cette coopération s'effectue tant sur le plan bilatéral, notamment au moyen de groupes de travail, que multilatéral. Avec ses partenaires, le Ministère aborde principalement les sujets suivants :

- Amélioration des infrastructures routières des postes frontières et de leurs abords (notamment le corridor de commerce Québec/New York formé par l'axe A-15–I-87);
- Amélioration des procédures de passage à la frontière ainsi que divers enjeux routiers (mesures de sécurité, concertation avec les gouvernements fédéraux et les autres partenaires);
- Échange de renseignements et d'expertise, notamment en ce qui a trait à l'intermodalité et au transport ferroviaire;
- Utilisation optimale de la technologie;

